

Direction de la Famille
Service Petite Enfance
 6 rue du 11 novembre 1918
 Tél : 01 47 60 43 56

@ : petite-enfance@mairie-colombes.fr

INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE ACCUEIL RÉGULIER EN CRÈCHE

Qui peut s'inscrire ?

Tous les parents et futurs parents (3 mois avant la date prévue d'accouchement) habitant à Colombes ou ayant un projet d'emménagement définitif sur la ville.

Quand inscrire mon enfant ?

* Enfants déjà nés: tout au long de l'année

* Enfants «A naître»: dès le 7ème mois de grossesse (voir le tableau ci-dessous). La naissance doit être confirmée par l'acte de naissance intégrale. Si cette formalité n'est pas accomplie dans le mois qui suit la naissance, l'inscription sera annulée.

date prévue de naissance	janv	févr	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
Inscription possible	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept

Comment procéder?

Transmettre le dossier complet

* Directement au service petite enfance : 6 rue du 11 novembre 1918.
 Ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

* par mail à petite-enfance@mairie-colombes.fr

* par correspondance à **Service petite enfance - Hôtel de ville - 92700 Colombes**

* sur rendez-vous au 01 47 60 43 56 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30)

Quelles sont les pièces à fournir ?

En photocopie (conservées par le service Petite Enfance)

- Attestation CAF (Caisse d'Allocations Familiales) indiquant votre numéro d'allocataire
- dernier bulletin de salaire des deux parents ou revenus de substitution ou KBIS
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, d'électricité, d'eau...)
- livret de famille (parents, enfants nés) ou acte(s) de naissance avec filiation
- carte nationale d'identité ou titre de séjour régulier de chacun des parents (recto-verso)
- Certificat de grossesse indiquant la date présumée d'accouchement

Pour les personnes hébergées

- Une attestation sur l'honneur rédigée par l'hébergeant, accompagnée de la photocopie de sa pièce d'identité et du justificatif de domicile.
- Un document des personnes hébergées à l'adresse de l'hébergeant.